

Été-Toussaint 2026

Enfance



CSE CPAM 93

L'esprit collectif



Inscriptions

Pour procéder à vos inscriptions, merci de remplir les différents formulaires dédiés situés à l'adresse suivante :

www.cse-cpam93.fr/inscriptions/
à compter du lundi 16 février 2026 à 14h.

Les inscriptions qui arriveraient par tout autre biais que les formulaires seront systématiquement classées sans suite. Toute demande arrivée après la date de clôture sera considérée comme retardataire. De ce fait, elle ne sera pas prioritaire et court le risque de ne pas être honorée.

Activités Sociales et Culturelles

Enfance

- Colos d'été
- Colos de la Toussaint
- partenariats

Contact

Pour toute demande au Comité Social et Économique concernant les activités sociales et culturelles ou le champ des élus du personnel, merci d'écrire en utilisant le formulaire dédié :

www.cse-cpam93.fr/contact/

Si vous devez nous écrire par voie postale, merci de libeller votre courrier à l'adresse suivante afin d'éviter toute redirection et ouverture automatique par le service de tri de la CPAM 93 situé à la CPAM de Nice :

**CSE de la CPAM 93
195 avenue Paul Vaillant Couturier
CS 50008
93 000 BOBIGNY**

Les élus gestionnaires CGT/UGICT du CSE

Cette brochure n'est pas un document contractuel. En cas de fautes ou d'oublis dans sa rédaction, le CSE se réserve le droit de rectifier ces erreurs ou les incidences financières qui en découleraient et ne saurait, en aucun cas, en être tenu pour responsable.

Conditions d'inscription aux activités du Comité Social et Économique

QUI Y A LE DROIT ?

- Les agents de la CPAM 93 ayant réalisé leur inscription administrative au CSE,
- Leur conjoint(e) ou concubin(e).
- Sous réserve de fournir un certificat de scolarité (obligation URSSAF), leur(s) enfant(s) pris en compte dans le calcul des impôts sur le revenu jusqu'à la veille :
 - de leur 18^e anniversaire pour les activités de l'enfance et pour les séjours jusqu'au retour inclus.
 - de leur 21^e anniversaire dans l'année scolaire civile pour les bons de rentrée scolaire,
 - ou de leur 23^e anniversaire pour les autres activités.

Attention : L'appréciation de la vie maritale se fait sur la base d'un justificatif d'adresse commune (relevé d'imposition, facture EDF, etc.). En cas de vie en couple sur 2 adresses différentes, une attestation sur l'honneur pourra servir de justificatif.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Pour bénéficier des activités du CSE de la CPAM 93 :

1. **Remplir le formulaire d'inscription mis à disposition sur le site du CSE exclusivement :**
www.cse-cpam93.fr/inscriptions/
(toute demande par un autre canal n'engage pas le CSE et peut ne pas être honorée, même si arrivée dans les temps).
2. Spécifiquement pour les séjours, indiquer :
 - 3 choix d'implantation,
 - 3 périodes différentes,
 - tous les participants à la prestation

Attention : Toute omission ou déclaration non conforme pourra entraîner la non-attribution de la subvention du CSE ou son remboursement.

3. Joindre :
 - l'avis d'imposition de l'exercice demandé pour le calcul de la tranche,
4. Choisir son mode de règlement.
5. Toute inscription est soumise à la présence connue de l'agent à la date de réalisation de l'activité (séjours, sorties, colonies, spectacles datés, etc).

Attention : Aucun agent (hors couples déclarés au CSE) ne peut être mentionné sur l'inscription d'un collègue en tant qu'invité.

Pour les agents qui souhaitent partager une prestation au CSE, il convient que chacun complète sa propre inscription et indique qu'il souhaite partager la prestation.

Chacun se verra appliquer son taux de subvention et aura sa propre facture.

Attention : Séjours (ou partenariats) et chèques vacances ne sont pas cumulables pour une même année civile.

Arrhes

Toute inscription vaut engagement de celui ou celle qui la réalise et un versement d'arrhes (non

remboursable) à l'inscription sera exigé pour sa validation. Les sommes sont calculées de la manière suivante :

- Pour les séjours VFP, Enfance et Culture & Sport, pour les chèques vacances et pour les sorties journées à l'Enfance et à la Culture & Sport, une somme forfaitaire de 50 € passée à 100 € pour les séjours avec transport,
- Pour les prestations de billetterie (Enfance et Culture & Sport), 20 % de la prestation.

Ces sommes sont déductibles de la dernière mensualité due par l'agent et restent la propriété du CSE en cas d'annulation de la prestation.

Le paiement de ces sommes ne peut être fait que par carte bancaire ou en espèces. Les paiements par chèques ne seront pas acceptés sur les acomptes au vu des pertes déjà subies et des problèmes administratifs engendrés.

Par ailleurs, l'agent doit être présent aux effectifs au plus tard à la clôture des inscriptions de la prestation demandée et prévu aux mêmes effectifs à la réalisation de l'activité.

Retardataires

Toute demande parvenue après la clôture de l'inscription sera considérée comme retardataire et de ce fait ne sera ni prioritaire ni obligatoirement due.

Dettes

Tout agent présentant une dette au CSE verra l'ensemble de ses activités suspendues jusqu'à son total acquittement.

Toute inscription effectuée préalablement à la notification d'une dette pourra être annulée d'office si cela permet d'éviter de creuser davantage les sommes à devoir par l'agent et permet de les réduire aussi bien pour l'agent que pour le CSE et infine l'ensemble des agents bénéficiaires.

MÉTHODES DE RÈGLEMENT

Quel que soit le mode de paiement choisi, l'agent CPAM devra obligatoirement être titulaire du compte débiteur.

prélèvement automatique

- Le CSE doit avoir en sa possession le RIB du compte à débiter et le mandat SEPA dûment complété et signé (un modèle vierge est placé à la suite des présentes conditions).
- Ce mandat n'ayant pas de fin, tout agent l'ayant déjà fourni et n'ayant pas changé de domiciliation bancaire n'est pas contraint de le compléter à nouveau.
- Tout changement de RIB doit être accompagné d'un nouveau mandat.
- Les paiements par prélèvement sont réalisés en 5 fois au maximum pour les séjours (échelonnement de novembre à mars pour l'hiver/printemps, de mai à septembre pour l'été sur les séjours sans transport). Pour les séjours avec transport, le paiement se fait à compter du mois qui suit celui de la date de clôture des inscriptions.
- Les paiements par prélèvement sont réalisés en 3 fois maximum *sur demande* pour la billetterie à partir de 110 € à la charge de l'agent (subvention déduite).

Sur demande écrite faite au bureau du CSE, possibilité de moduler le montant et le nombre des

prélèvements dans la limite des *maxima* indiqués ci-dessus.

Chèques

Ce paiement n'est pas à privilégier s'il doit faire l'objet d'un envoi postal au vu des déconvenues le concernant (chèques jamais arrivés au CSE, encaissement par la CPAM 93 dans le cadre du routage courrier vers la CPAM de Nice).

Si vous souhaitez y recourir, merci de faire un dépôt en main propre auprès des élus ou agents administratifs du CSE.

Par ailleurs, si vous souhaitez payer en plusieurs chèques, merci de nous les fournir tous au moment de la facturation en nous précisant au verso le mois désiré pour chaque encaissement.

Pour rappel, chaque chèque doit être libellé à l'ordre du CSE de la CPAM 93.

Bons CAF

Suivant les prestations, nous pouvons accepter les bons CAF dûment remplis et signés. Merci de vous référer aux informations fournies et de nous contacter en cas de doute.

Chèques vacances

Ce mode de paiement est accepté sous sa forme physique au CSE pour le paiement des séjours et de la billetterie (VFP, Enfance, Culture et Sport). Nous n'acceptons pas les chèques vacances dématérialisés.

Espèces

Vous pouvez payer tout ou partie d'une prestation en espèces directement au CSE. Un reçu vous sera remis pour tout paiement réalisé.

Impayés

Dans toute situation d'impayé, soit par l'absence d'un règlement à l'échéance due, soit dans le cas d'un impayé auprès de la banque du payeur, le CSE prendra contact avec le salarié afin de régler rapidement la situation.

Chaque impayé fera l'objet d'une facturation supplémentaire de 10 € prenant en compte les frais générés au CSE par le traitement du dossier et ceux demandés par notre banque.

Par ailleurs, 2 points de pénalité seront affectés à l'agent concerné.

En cas de récurrence, le CSE prendra toute disposition nécessaire pour réduire l'exposition à des impayés supplémentaires et de potentielles défections dans les prestations demandées. À ce titre, les inscriptions pourront être annulées (les potentiels frais d'annulation restant à la charge de l'agent) et les arrhes versés gardés par le CSE.

Tout impayé n'ayant pas été soldé par l'agent entraîne une situation de dette. À ce titre – et pour rappel – toutes les activités au CSE seront suspendues pour tout agent présentant une dette jusqu'à son total acquittement.

BASE DE CALCUL

D'une manière générale, les éléments retenus sont le revenu imposable de la famille et le nombre de personnes à charge.

Cas particuliers :

- Pour les couples vivant maritalement, joindre :
 - Une déclaration sur l'honneur (sauf si déjà fournie).
- Les photocopies des deux avis d'imposition (si ceux-ci ne sont pas à la même adresse, joindre un justificatif de domicile commun : quittance de loyer, facture EDF, etc.).

Le calcul de la subvention se fera sur la base d'un couple marié.

- Lorsque l'un des deux conjoints a un statut fiscal particulier (travail à l'étranger, artisan, etc.), le CSE se réserve le droit de réclamer tout justificatif de revenus le concernant, afin de déterminer le taux de subvention de la famille.

MODE DE CALCUL

Reportez-vous au barème d'imposition intégré dans les présentes Conditions d'inscription.

- Cherchez la colonne qui correspond à votre situation (revenu imposable — nombre de parts).
- Calculez le coût de votre séjour de la façon suivante :
 - Prendre le prix de base de votre séjour.
 - Déduire la subvention du CSE.
 - Déduire les réductions éventuelles pour enfants.
- Au prix de revient initial avant subvention, rajoutez l'assurance annulation : 1,50 % du prix de revient du séjour et appliquez de la même manière la subvention du CSE.

Pour les partenariats, la base de calcul **maximale** sur laquelle appliquer la subvention est rappelée dans la section dédiée.

Réduction enfants

Seules les réductions faites par les prestataires sont appliquées.

Supplément pour chambre individuelle

En cas de demande de chambre individuelle, le supplément sera facturé à l'agent sans participation du CSE.

Si l'agent se voit attribuer une chambre individuelle, sans l'avoir demandée, le supplément sera inclus dans le prix de la prestation et subventionné en fonction de la tranche d'imposition de l'agent.

Quand un agent s'inscrit seul sur une prestation en pension complète, il peut être amené à partager une chambre avec un autre agent.

Si l'un des agents annule, l'autre se verra facturer et subventionner un supplément pour chambre individuelle.

RÉCLAMATION

Pour tout désagrément, il convient de saisir le prestataire sur place et de nous faire parvenir toute réclamation non prise en compte dans les plus brefs délais et avec tous les justificatifs nécessaires.

ANNULATION

Est considérée comme annulation toute situation où une prestation n'est pas honorable ou honorée en tout ou partie.

- Si elle est le fait d'un prestataire, les sommes reçues par les agents seront intégralement remboursées, y compris les arrhes.
- Si elle est le fait de l'agent, il est rappelé que toute annulation engendre des frais pouvant aller jusqu'à 100 % du montant de la prestation. Afin de simplifier la gestion de ces frais, le CSE a mis en place une grille commune valable pour toutes les prestations de séjours qui est indiquée ici :

Dès l'inscription, l'acompte constituant des arrhes est conservé.		
	Séjours sans transport	Séjours avec transport
>120J avant départ		5%
120J-91J avant départ	5%	15%
90J-61J avant départ	10%	30%
60J-31J avant départ	30%	50%
30J-16J avant départ	50%	100%
15J avant départ	100% du séjour	

- En cas d'annulation de l'agent (et dès qu'une inscription aura été faite), le CSE appliquera les frais d'annulation de la grille ci-dessus et la subvention sera récupérée quelle que soit la prestation, y compris dans le cadre des partenariats.
- Une prise en charge est possible sur les séjours en faisant valoir l'assurance annulation souscrite. La prise en charge dépend de la décision prise par l'assureur et sera communiquée à l'agent concerné dès qu'elle aura été prise. Avec ou sans prise en charge, si des sommes restent à devoir, elles resteront à la charge de l'agent.
- Afin de maximiser toute potentielle prise en charge, il convient d'informer le CSE au plus tôt d'une annulation.
- Une pénalité de 10 points sera affectée à l'agent concerné pour toute situation où l'assurance annulation n'aura pu être saisie ou se sera soldée par un refus (hors décision du bureau du CSE).

IMPORTANT

- Nous vous rappelons que chaque participant à un séjour VFP doit être couvert par une assurance responsabilité civile multirisque habitation.
- Les ayant droits des agents bénéficiant du CSE ne peuvent prétendre seuls aux activités autres que celles du secteur **enfance**.
- Pour toute demande particulière (logement pour personne à mobilité réduite, rapprochement de famille, etc.), adressez-vous uniquement au CSE. Dans le cas contraire, nous nous dégageons de toute responsabilité.
- Ne dépassez jamais la capacité maximale de personnes autorisées dans le logement. Pour des raisons de sécurité, nous devrions vous en interdire l'accès (même s'il s'agit d'un bébé).

FRAUDE

En cas de fraude, une plainte systématique sera déposée par le CSE auprès des autorités compétentes.

Par ailleurs, toute fraude au CSE sera passible des mesures suivantes :

- L'attribution de 15 points de pénalité valables sur l'ensemble des activités proposées au CSE,
- Le remboursement intégral des sommes octroyées dans le cadre de la subvention du CSE,

- Le gel du type d'activité concernée pour une période de 2 ans à compter de la date de notification par le CSE de la fraude,
- Le gel des produits exceptionnels pour une période de 2 ans à compter de la date de notification par le CSE de la fraude,

LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Séjours

- En fonction des places disponibles.
- En fonction des critères de priorité, pour rappel :
 - nombre de points par typologie d'activités,
 - ancienneté et
 - antériorité de la dernière prestation).
- En fonction de la composition effective de la famille (les membres ne participant pas ne sont pas pris en compte).
- En fonction du tableau ci-dessous pour les locations et campings (même en cas de structure unique sur le site présenté dans le catalogue).
- Les invités ne sont pas prioritaires et peuvent être exclus de la prestation en cas d'engouement.

Cas particuliers

Si l'agent souhaite un logement d'une capacité supérieure, il pourra en bénéficier selon les disponibilités du prestataire.

Dans ce cas, il ne sera pas subventionné sur la totalité du coût de la location ou du camping (à cet effet, une règle de 3 sera appliquée).

Il en sera de même si ne sont proposés que des locations ou des campings de capacité supérieure sur les destinations demandées.

Exemple :

- La famille Martin, composée de 2 personnes (tranche E : 40 %).
- Elle demande une location de 6 personnes. Tarif de la semaine 600 €.
- Calcul de la facture :
 - $(600 \text{ €} \times 4) / 6 = 400 \text{ €}$.
 - Subvention : $400 \text{ €} \times 40 \% = 160 \text{ €}$.
 - Montant à payer : $600 \text{ €} - 160 \text{ €} = 440 \text{ €}$

Billetterie

Possibilité d'achat de billets au tarif collectivité non subventionnés selon disponibilité des prestataires.

Les billets vendus ne seront ni repris ni échangés.

Subvention limitée à :

- (hors cinéma) 1 billet par bénéficiaire,
- (cinéma) 20 billets par famille (possibilité de panacher) et par an.

Tout billet peut être acheté à l'unité (sauf les cinémas où un minimum de 5 billets est nécessaire).

Pour les spectacles, seul un billet par membre de la famille de plus de 10 ans est subventionné en l'absence de mention contraire.

POUR LES COLONIES DE VACANCES SPÉCIFIQUEMENT

Perte d'objet et d'argent de poche

Le CSE décline toute responsabilité dans la perte d'objets. Vous devez conseiller aux enfants

de confier leur argent de poche à l'équipe d'encadrement.

Discipline et renvoi

Tous les séjours proposés sont soumis à certaines règles :

- Respect de la vie en collectivité.
- Alcool et drogue sont formellement interdits.
- Les violences verbales et physiques ne sont pas acceptées.

Tout jeune contrevenant à ces règles est susceptible d'un renvoi aux frais de la famille, auquel il conviendra d'ajouter les frais de transport de l'accompagnateur pour les mineurs.

Départ/retour

Les retardataires devront rejoindre le groupe par leurs propres moyens. Les parents doivent être présents lors des retours des centres de vacances même pour les adolescents.

En leur absence, le CSE n'a pas la possibilité juridique et matérielle d'assurer la garde des enfants.

Enfant handicapé

Prendre contact avec le CSE.

		TYPE DE LOCATION													
		2 pers.	2/3 pers.	2/4 pers.	3 pers.	3/4 pers.	4 pers.	4/5 pers.	4/6 pers.	5 pers.	5/6 pers.	5/7 pers.	6 pers.	6/8 pers.	8 pers.
COMPOSITION DE LA FAMILLE	Célibat.	✓	✓	✓	✓	✓	✓								
	Fam. 2 pers.	✓	✓	✓	✓	✓	✓								
	Fam. 3 pers.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓		
	Fam. 4 pers.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		
	Fam. 5 pers.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Fam. 6 pers.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Fam. 7 pers.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

ATTENTION

Deux agents célibataires inscrits sur une prestation recevront chacun leur facture et ne seront subventionnés que sur des structures de 4 personnes. Toute structure supérieure fera l'objet d'une part non subventionnée.

POUR LES SÉJOURS

Maximum 4 semaines subventionnées au cours d'une année civile. Pour l'été, maximum 3 semaines subventionnées dont 2 au plus en pension complète.

Ces deux points concernent aussi bien les séjours proposés que ceux qui pourraient être acquis dans le cadre des partenariats.

Barême d'imposition 2026

	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	Tranche E	Tranche F	Tranche G	Tranche H
1 part	< 16 214	16 214	21 741	28 301	32 308	35 344	38 380	> 41 416
		21 740	28 300	32 307	35 343	38 379	41 416	
1,5 part	< 21 681	21 681	27 202	33 766	40 202	44 331	47 369	> 50 283
		27 201	33 765	40 201	44 330	47 368	50 283	
2 parts	< 27 086	27 086	32 671	39 230	45 667	52 227	58 786	> 62 671
		32 670	39 228	45 666	52 226	58 785	62 671	
2,5 parts	< 30 485	30 485	38 138	44 697	51 256	57 572	64 129	> 70 931
		38 137	44 696	51 255	57 571	64 128	70 931	
3 parts	< 33 887	33 887	43 604	50 041	56 600	63 158	69 474	> 76 517
		43 603	50 040	56 599	63 157	69 473	76 517	
3,5 parts	< 37 288	37 288	49 070	55 627	62 187	68 502	75 060	> 81 617
		49 069	55 626	62 186	68 501	75 059	81 617	
4 parts	< 40 688	40 688	54 657	61 202	67 530	74 332	80 891	> 87 449
		54 656	61 201	67 529	74 331	80 890	87 449	
4,5 parts	< 43 533	43 533	58 299	66 559	72 875	79 434	85 992	> 92 064
		58 298	66 558	72 874	79 433	85 991	92 064	
5 parts	< 47 490	47 490	61 701	71 903	78 704	85 263	91 093	> 97 895
		61 700	71 902	78 703	85 262	91 092	97 895	
SUBV CSE (VFP, Culture & sport)	60 %	55 %	50 %	45 %	40 %	35 %	30 %	25 %
SUBV CSE (Enfance)	70 %	65 %	60 %	55 %	50 %	45 %	40 %	35 %

CALCUL DE POINTS

SECTEUR D'ACTIVITÉS

1	Séjours en France 1 semaine	= 2 points
2	Séjours Etranger Week-end 2/3 jours Week-end 4/5 jours Moyen courrier Long courrier	= 5 points = 6 points = 7 points = 10 points
3	Culture/Sport Carte cinéma / musée Spectacle / Parc d'attraction Journée Week-end (France)	= 1 point = 2 points = 3 points = 4 points
4	Séjours non subventionnés par le CE (non cumulable avec les séjours subventionnés)	= 2 points
5	Chèque vacances	= 2 points

CRITÈRES DE PRIORITÉ

Calcul des points acquis (par secteur) au cours des cinq années civiles précédant la date de réalisation de l'activité choisie, ancienneté dans l'organisme, ancienneté du précédent séjour.

Attention : quand les deux conjoints sont agents de la CPAM, les points acquis par les deux salariés sont additionnés puis divisés par deux.

RESPECT DES RÈGLES

En cas de non-respect des règles établies par le CSE dans l'ensemble des pages administratives, celui-ci réclamera les sommes éventuellement dues et/ou appliquera des sanctions.

À tout moment, le CSE se réserve le droit de vérifier l'identité des participants aux activités.

Toute réclamation, demande particulière, contestation, etc., sur les présentes conditions est du seul ressort du bureau du CSE.

ASSURANCE ANNULATION ET CONDITIONS D'ANNULATION

Dispositions générales d'assurance : Europ Assistance

Pour le Comité Social et Economique de la CPAM 93

Contrat n° 53 111 766

MONTANTS DE GARANTIES

GARANTIE D'ASSURANCE	MONTANTS TTC*
<i>Franchises :</i> • La mutation professionnelle, la modification ou le refus des dates de congés payés du fait de l'employeur • Le vol de la carte d'identité, du passeport	Selon conditions du barème des frais d'annulation 8 000 € max./personne et 40 000 € max./événement 20 % 20 %

PRISE D'EFFET ET DURÉE DES GARANTIES

GARANTIE	DATE D'EFFET	EXPIRATION DE LA GARANTIE
ANNULATION DE VOYAGE	Le jour de la souscription au présent contrat.	Le jour du départ. (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

GÉNÉRALITÉS

1. OBJET DU CONTRAT

Les présentes Dispositions Générales du contrat d'assurance conclu entre EUROP ASSISTANCE, Entreprise régie par le Code des Assurances, et le Souscripteur, ont pour objet de préciser les obligations réciproques d'EUROP ASSISTANCE et des Assurés définis ci-dessous. Ce contrat est régi par le Code des Assurances.

2. DÉFINITIONS

Au sens du présent contrat, on entend par : **ACCIDENT GRAVE** : Un événement soudain et fortuit atteignant toute personne physique, non intentionnel de la part de la victime, provenant de l'action soudaine d'une cause extérieure et lui interdisant tout déplacement par ses propres moyens.

ANNULATION : La suppression pure et simple du voyage que vous avez réservé, consécutive aux motifs et circonstances entraînant l'application de la garantie et qui sont énumérés au chapitre « ANNULATION DE VOYAGE ».

ASSURÉ : Dans le présent contrat, les Assurés sont désignés par le terme « vous ». Sont considérés comme Assurés :

- les personnes physiques voyageant par l'intermédiaire du Souscripteur ayant souscrit le présent contrat pour leur compte,
- les personnes physiques ayant souscrit conjointement un contrat de voyage auprès du Souscripteur et l'option « ASSURANCE »,
- les salariés du Souscripteur.

Ces personnes devront avoir leur Domicile en Europe occidentale, dans les DOM, en Nouvelle-Calédonie ou en Polynésie française.

ASSUREUR : Dans le présent contrat, la société EUROP ASSISTANCE est remplacée par le terme « nous ». Les garanties d'assurance sont garanties et mises en oeuvre par EUROP ASSISTANCE, Entreprise régie par le Code des Assurances.

DOM : Par DOM, on entend : la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte et la Réunion.

DOMICILE : Est considéré comme Domicile votre lieu principal et habituel d'habitation figurant comme domicile sur votre avis d'imposition sur le revenu. Il est situé en Europe occidentale, dans les DOM (départements d'outre-mer), en Nouvelle-Calédonie ou en Polynésie française.

ÉTRANGER : Le terme Étranger signifie le monde entier à l'exception de votre Pays de domicile et des pays exclus.

EUROPE OCCIDENTALE : Par Europe occidentale, on entend les pays suivants : Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France métropolitaine, Gibraltar, Grèce, Irlande, Italie et Îles, Liechtenstein, Luxembourg, Principauté de Monaco, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Saint-Marin, Suède et Suisse.

FRANCE : Le terme France signifie la France métropolitaine et la Principauté de Monaco.

FRANCHISE : Partie du montant des frais restant à votre charge.

MALADIE GRAVE : Une altération de santé dûment constatée par un docteur en médecine interdisant formellement de quitter le Domicile et nécessitant des soins médicaux et la cessation absolue de toute activité professionnelle.

PAYS DE DOMICILE : Est considéré comme Pays de domicile celui dans lequel se situe votre Domicile.

SINISTRE : On entend par Sinistre tout événement à caractère aléatoire, de nature à engager une des garanties du présent contrat.

SOUSCRIPTEUR : L'organisateur du voyage ayant son siège social en France qui souscrit le présent contrat pour le compte d'autres bénéficiaires, ci-après dénommés les Assurés.

3. QUELLE EST LA COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE DU CONTRAT ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier, hors de votre Domicile.

4. COMMENT UTILISER NOS SERVICES ?

A. VOUS SOUHAITEZ DÉCLARER UN SINISTRE COUVERT AU TITRE DE LA GARANTIE D'ASSURANCE : Dans les 5 jours ouvrés, à partir du moment où vous avez connaissance du Sinistre, vous ou toute personne agissant en votre nom, devez compléter et signer la déclaration de sinistre jointe aux présentes Dispositions Générales et l'adresser à : EUROP ASSISTANCE - Service Indemnisations - 1, promenade de la Bonnette - 92633 Gennevilliers cedex - Fax : 01 41 85 85 61 - Mail : slv@europ-assistance.fr

B. FAUSSES DÉCLARATIONS : Lorsqu'elles changent l'objet du risque ou en diminuent notre opinion :

- toute réticence ou déclaration intentionnellement fautive de votre part entraîne la nullité du contrat. Les primes payées nous demeurent acquises et nous serons en droit d'exiger le paiement des primes échues, tel que prévu au Code des Assurances à l'article L 113-8,
- toute omission ou déclaration inexacte de votre part dont la mauvaise foi n'est pas établie entraîne la résiliation du contrat 10 jours après la notification qui vous sera adressée par lettre recommandée et/ou l'application de la réduction des indemnités du Code des Assurances tel que prévu à l'article L 113-9.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES ANNULATION DE VOYAGE

1. CE QUE NOUS GARANTISSONS

Nous vous remboursons les acomptes ou toute somme conservée par l'organisateur du voyage, et selon les conditions de vente du voyage (à l'exclusion des frais de dossier), lorsque vous êtes dans l'obligation d'annuler votre voyage avant le départ.

2. DANS QUELS CAS INTERVENONS-NOUS ?

Nous intervenons pour les motifs et circonstances énumérés ci-après, à l'exclusion de tout autre.

MALADIE GRAVE, ACCIDENT GRAVE OU DÉCÈS : y compris l'aggravation de maladies antérieures et des séquelles d'un accident antérieur :

- de vous-même, de votre conjoint de droit ou de fait ou de la personne vous accompagnant sous réserve qu'elle figure sur la même facture
- de vos ascendants ou descendants et/ou ceux de votre conjoint ou ceux de la personne vous accompagnant sous réserve qu'elle figure sur la même facture,
- de vos frères, soeurs, beaux-frères, belles-soeurs, gendres, belles-filles,
- de votre remplaçant professionnel sous réserve que son nom soit mentionné lors de la souscription du contrat.

COMPLICATIONS DUES À L'ÉTAT DE GROSSESSE : qui entraînent la cessation absolue de toute activité professionnelle et sous réserve qu'au moment du départ, la personne assurée ne soit pas enceinte de plus de 7 mois.

LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE

- de vous-même,

- de votre conjoint.

La décision n'étant pas connue au moment de la réservation de votre voyage ou de la souscription du présent contrat.

DESTRUCTION DES LOCAUX PROFESSIONNELS ET/OU PRIVÉS : intervenue après la date de souscription du présent contrat, par suite d'incendie, d'explosion ou de dégâts des eaux, sous réserve que lesdits locaux soient détruits à plus de 50 %.

VOL DANS LES LOCAUX PROFESSIONNELS OU PRIVÉS : L'importance de ce vol doit nécessiter votre présence et se produire dans les 48 heures précédant votre départ.

L'OCTROI D'UN EMPLOI OU D'UN STAGE SI L'ASSURÉ EST INSCRIT AU CHÔMAGE (PÔLE EMPLOI) débutant avant ou pendant votre voyage.

3. CE QUE NOUS EXCLUONS

Outre les exclusions générales applicables au contrat et figurant au paragraphe « QUELLES SONT LES EXCLUSIONS GÉNÉRALES APPLICABLES AU CONTRAT ? » du chapitre « CADRE DU CONTRAT », nous ne pouvons intervenir dans les circonstances prévues ci-après :

- l'annulation provoquée par une personne hospitalisée au moment de la réservation du voyage ou de la souscription du contrat,
- les complications de grossesse lorsque la personne est enceinte de plus de 7 mois au moment du départ,
- la maladie nécessitant des traitements psychiques ou psychothérapeutiques y compris les dépressions nerveuses ayant entraîné une hospitalisation inférieure à 4 jours consécutifs au moment de la date d'annulation de votre voyage,
- la contre-indication ou l'oubli de vaccination,
- les accidents résultant de la pratique des sports suivants : bobsleigh, varappe, skeleton, alpinisme, luge de compétition, tout sport aérien, ainsi que ceux résultant d'une participation ou d'un entraînement à des matches ou compétitions,
- la non-présentation, pour quelque cause que ce soit, de documents indispensables au voyage, tels que passeport, visa, titres de transport, carnet de vaccination,
- les maladies, accidents ayant fait l'objet d'une première constatation, d'une rechute, d'une aggravation ou d'une hospitalisation entre la date d'achat de votre voyage et la date de souscription du présent contrat. La garantie « ANNULATION DE VOYAGE » ne couvre pas l'impossibilité de partir liée à l'organisation matérielle du voyage par l'organisateur ou aux conditions d'hébergement ou de sécurité de la destination.

4. POUR QUEL MONTANT INTERVENONS-NOUS ?

Nous intervenons pour le montant des frais d'annulation encourus au jour de l'événement pouvant engager la garantie, conformément aux conditions générales de vente de l'organisateur du voyage, avec un montant maximum indiqué au Tableau des Montants de Garanties.

5. DANS QUEL DÉLAI DEVEZ-VOUS NOUS DÉCLARER LE SINISTRE ?

Vous devez aviser immédiatement l'agence de voyage ou l'organisateur et nous aviser dans les 5 jours ouvrés suivant l'événement entraînant la garantie. Pour cela, vous devez nous adresser la déclaration de sinistre que vous trouverez à la fin des présentes Dispositions Générales. En cas d'Annulation et/ou de déclaration

tardives, nous ne prendrons en charge que les frais d'annulation exigibles à la date de survenance du Sinistre ayant donné lieu à l'Annulation.

6. QUELLES SONT VOS OBLIGATIONS EN CAS DE SINISTRE ?

Votre déclaration doit être accompagnée :

- en cas de Maladie ou d'Accident, d'un certificat médical précisant l'origine, la nature, la gravité et les conséquences prévisibles de la Maladie ou de l'Accident, ainsi que la photocopie de l'arrêt de travail et les photocopies des ordonnances comportant les vignettes des médicaments prescrits ou éventuellement les analyses et examens pratiqués,
- en cas de licenciement économique, d'une photocopie de la lettre de licenciement, d'une photocopie du contrat de travail, et d'une photocopie du bulletin de salaire attestant du solde de tout compte,
- en cas de complications de grossesse, d'une photocopie de la feuille d'examen prénatal et d'une photocopie de l'arrêt de travail,
- en cas de décès, d'un certificat et d'un justificatif de lien de parenté (fiche d'État civil),
- dans les autres cas de tout justificatif.

Le certificat médical doit impérativement être joint sous pli fermé à l'attention du Médecin Conseil que nous vous désignerons. À cet effet, vous devez libérer votre médecin du secret médical vis-à-vis de ce Médecin Conseil. Sous peine de déchéance, l'Assuré se prévalant de la mise en jeu de la garantie doit remettre l'ensemble des pièces contractuellement exigées sans qu'il puisse se prévaloir, sauf force majeure, de quelque motif empêchant leur production. Si vous vous y opposez sans motif valable, vous risqueriez de perdre vos droits à la garantie. De convention expresse, vous nous reconnaissez le droit de subordonner la mise en jeu de la garantie au respect de cette condition. Vous devez également nous transmettre tout renseignement ou document qui vous seront demandés afin de justifier le motif de votre Annulation, et notamment :

- les décomptes de la Sécurité sociale ou de tout autre organisme similaire, relatifs au remboursement des frais de traitement et au paiement des indemnités journalières,
- l'original de la facture d'annulation établie par l'organisateur du voyage,
- le numéro de votre contrat d'assurance,
- le bulletin d'inscription délivré par l'agence de voyage ou l'organisateur,
- en cas d'Accident, vous devez en préciser les causes et circonstances et nous fournir les noms et adresses des responsables et, si possible, des témoins.

CADRE DU CONTRAT

Le présent contrat est soumis à la loi française.

1. PRISE D'EFFET ET DURÉE

La durée de validité de toutes les garanties correspond aux dates de voyage indiquées sur la facture délivrée par l'organisateur du voyage avec une durée maximale

de 90 jours consécutifs, à l'exception de la garantie « ANNULATION DE VOYAGE » qui prend effet le jour de votre inscription au voyage et expire le jour de votre départ en voyage.

2. COMMENT SONT EXPERTISÉS LES DOMMAGES MATÉRIELS ?

Si les dommages ne peuvent être déterminés de gré à gré, ils sont évalués par la voie d'une expertise amiable et obligatoire, sous réserve de nos droits respectifs. Chacun de nous choisit son expert. Si ces experts ne sont pas d'accord entre eux, ils font appel à un 3^e et tous les 3 opèrent en commun et à la majorité des voix. Faute par l'un de nous de nommer un expert ou par les 2 experts de s'entendre sur le choix d'un 3^e, la nomination est faite par le Président du Tribunal de Grande Instance du lieu où le Sinistre s'est produit. Cette nomination est faite sur simple requête signée au moins par l'un d'entre nous, celui n'ayant pas signé est convoqué à l'expertise par lettre recommandée. Chacun prend à sa charge les frais et honoraires de son expert et le cas échéant, la moitié de ceux du 3^e.

3. DANS QUELS DÉLAIS SEREZ-VOUS INDEMNISÉ(E) ?

Le règlement interviendra dans un délai de 5 jours à partir de l'accord qui interviendra entre nous ou de la décision judiciaire exécutoire.

4. QUELLES SONT LES EXCLUSIONS GÉNÉRALES APPLICABLES AU CONTRAT ?

Nous ne pouvons intervenir lorsque vos demandes de garanties sont consécutives à :

- une guerre civile ou étrangère, des émeutes, des mouvements populaires, des actes de terrorisme,
- votre participation volontaire à des émeutes ou grèves, rixes ou voies de fait,
- la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- sauf dérogation, un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la loi N° 86-600 du 13 juillet 1986 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles (pour les garanties d'assurance),
- l'usage de médicaments, de drogues, de stupéfiants et produits assimilés non ordonnés médicalement, et de l'usage abusif d'alcool,
- tout acte intentionnel de votre part ou les conséquences d'actes dolosifs, de tentatives de suicide ou suicides, pouvant entraîner la garantie du contrat.

5. SUBROGATION

Après avoir engagé des frais dans le cadre de nos garanties d'assurance, nous sommes subrogés dans les droits et actions que vous pouvez avoir contre les tiers responsables du Sinistre, comme le prévoit l'article L 122-12 du Code des Assurances. Notre subrogation est limitée au montant des frais que nous avons engagés en exécution du présent contrat.

6. QUELS SONT LES DÉLAIS DE PRESCRIPTION ?

En vertu des articles L 114-1 et L 114-2 du Code des Assurances, toute action concernant ce contrat est prescrite dans un délai de 2 ans à compter de l'événement qui y donne naissance.

7. RÉCLAMATIONS

EUROP ASSISTANCE élit domicile à l'adresse de son siège social. En cas de réclamation ou de litige, vous pourrez vous adresser au Service Qualité d'EUROP ASSISTANCE - 1, promenade de la Bonnette - 92633 Gennevilliers cedex.

8. AUTORITÉ DE CONTRÔLE

L'autorité chargée du contrôle est l'Autorité de Contrôle Prudentiel - A.C.P. - 61, rue Taitbout - 75436 Paris cedex 09.

9. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Toutes les informations recueillies par EUROP ASSISTANCE FRANCE - 1, promenade de la Bonnette - 92633 Gennevilliers cedex, lors de la souscription à l'un de ses services et/ou lors de la réalisation des prestations sont nécessaires à l'exécution des engagements que nous prenons à votre égard. À défaut de réponse aux renseignements demandés, EUROP ASSISTANCE FRANCE sera dans l'impossibilité de vous fournir le service auquel vous souhaitez souscrire. Ces informations sont uniquement réservées aux services d'EUROP ASSISTANCE FRANCE en charge de votre contrat et pourront être transmises pour les seuls besoins de la réalisation du service à des prestataires ou partenaires d'EUROP ASSISTANCE FRANCE. EUROP ASSISTANCE FRANCE se réserve également la possibilité d'utiliser vos données personnelles à des fins de suivi qualité ou d'études statistiques. EUROP ASSISTANCE FRANCE peut être amenée à communiquer certaines de vos données aux partenaires à l'origine de la présente garantie d'assurance. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations vous concernant en écrivant à : EUROP ASSISTANCE FRANCE - Service Qualité - 1, promenade de la Bonnette - 92633 Gennevilliers cedex. Si, pour les besoins de la réalisation du service demandé, un transfert des informations vous concernant, est réalisé en dehors de la Communauté Européenne, EUROP ASSISTANCE FRANCE prendra des mesures contractuelles avec les destinataires afin de sécuriser ce transfert. Si vous souhaitez être informé(e) des autres offres de services et de toute autre information commerciale sur le GROUPE EUROP ASSISTANCE, nous vous invitons à cocher la case prévue à cet effet dans le formulaire de collecte. Par ailleurs, les Assurés sont informés que les conversations téléphoniques qu'ils échangeront avec EUROP ASSISTANCE FRANCE pourront faire l'objet d'un enregistrement dans le cadre du suivi de la qualité des services et de la formation des personnels. Ces enregistrements seront conservés pendant une durée de 2 mois. Les Assurés pourront s'y opposer en manifestant leur refus auprès de leur interlocuteur.



Bénéficiez de tarifs préférentiels sur vos locations de véhicules de tourisme et utilitaires, toute l'année, en France et à l'étranger*

Jusqu'à 20 % de remise sur le tarif public avec le code remise CDP 736709 !

INFORMATIONS & RESERVATIONS :

01.55.69.55.59

hertz.fr

*Sauf Dom Tom, Corse, Etats-Unis et agences franchisées ne participant pas à l'opération

Voyagez à la vitesse Hertz

Hertz.

Enfance



CSE CPAM 93

L'esprit collectif

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : LE 15/03/2026

Colos d'été



CSE CPAM 93

L'esprit collectif

Sommaire

4-6 ANS

Le domaine équestre de Chevillon - CHEVILLON

6-12 ANS

**Ocean adventures - MONDIAL JUNIOR
Il est où le bonheur, il est où ? - LE
TEMPS DES COPAINS**

**Le circuit merveilleux / parcs en folie -
MONDIAL JUNIOR**

6-13 ANS

**Au cœur de la forêt, défis d'aventure -
LE TEMPS DES COPAINS**

6-9 ANS

**Vendée, entre légendes et vagues - LE
TEMPS DES COPAINS**

7-10 ANS

**Le domaine équestre de Chevillon -
CHEVILLON**

10-15 ANS

**Vendée, entre légendes et vagues - LE
TEMPS DES COPAINS**

11-16 ANS

**Le domaine équestre de Chevillon -
CHEVILLON**

13-17 ANS

**Ocean adventures - MONDIAL JUNIOR
Il est où le bonheur, il est où ? - LE
TEMPS DES COPAINS
Le circuit merveilleux / parcs en folie -
MONDIAL JUNIOR**

12-17 ANS

Corse et adrénaline - TELLIGO

12-15 ANS

Séjour évasion - CAP MONDE

14-17 ANS

Grand Ouest - TELLIGO



Prendre en compte toute évolution des conditions sanitaires en vigueur sur le site au moment du déroulement de votre prestation et s'y conformer.

Le domaine équestre de Chevillon

Yonne

Chevillon

LA RESIDENCE

Des installations confortables de plain-pied, réparties sur 4 unités d'hébergement (équipées de barres anti-intrusion) au coeur du centre permettant de regrouper les enfants par tranches d'âges.

L'HEBERGEMENT

Chambres de 2, 4 ou 8 lits avec sanitaires complets.

PROGRAMME

Mon premier Poney

Votre enfant aura jusqu'à 3h/jour au contact des animaux et découvrira l'équitation en toute sécurité et de manière ludique. Il pourra soigner et

monter son poney qui deviendra très rapidement son meilleur ami. Il découvrira reprises, promenades, soins aux poneys, jeux équestres, voltige, sulky mais aussi balade en calèche. En fin de séjour, il repartira avec son diplôme.

AUTRES ACTIVITÉS

Apprentis fermiers. À la rencontre des poules, lapins, chèvres, cochons, ... à la ferme de Chevillon ! L'espace d'une semaine, les enfants pourront caresser les animaux, porter les plus petits et découvrir leur véritable environnement. Ils pourront aussi les nourrir, distribuer le foin, les céréales, l'eau et ramasser les œufs.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Carte d'identité en cours de validité. Photocopie de l'attestation de la carte vitale.

Transport : Car

Organisme : Chevillon

Encadrement :

- 2 directeurs BAFD permanents
- animateurs BAFA dont 1 référent par chambre
- Moniteurs Brevet d'Etat pour chaque séance
- Taux d'encadrement : 1 adulte pour 5 enfants

	05/07	12/07	19/07	26/07	02/08	09/08	16/08
	12/07	19/07	26/07	02/08	09/08	16/08	23/08
Tarif	772	772	772	772	772	772	772

Ocean adventures

Pyrénées-Atlantiques

Anglet / Biarritz

LA RESIDENCE

Station balnéaire des plus prestigieuses de la côte Atlantique. Notre centre est situé dans le cadre idéal d'une propriété de 4 hectares au coeur d'Anglet.

L'HEBERGEMENT

Chambre de 2 à 6 lits (WC et douche dans ou hors la chambre).

PROGRAMME

- 3 séances de surf (ou body board selon la capacité de l'enfant).
- Baignades à la plage.
- Une journée au parc aquatique.

- Une initiation à la Pelote Basque avec moniteurs basques.
- Une soirée au Laser Game et Bowling.
- 2 journées excursion à Biarritz avec shopping.

AUTRES ACTIVITÉS

piscine chauffée, terrain de tennis, de football, de beachvolley, de jeux, de fronton, de pelote basque, mini-golf.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Prévoir un sac à dos, une gourde, une casquette et le maillot de bain. Carte d'identité en cours de validité. Photocopie de l'attestation de la carte vitale.

Attestation de natation validée par BESSAN selon réglementation DDCCS.

Transport : train + car

Organisme : Mondial Junior

Encadrement : 1 directeur BAFD + 1 animateur bafa pour 10 enfants

	18/07	05/08
	27/07	14/08
Tarif	1440	1440

Il est où le bonheur, il est où ?

Landes

Dax

LA RESIDENCE

Un centre magnifique immergé en pleine nature mais également proche de l'océan.

L'HEBERGEMENT

Chambres de 4 à 6 enfants très confortables. Les sanitaires et les douches sont en face des chambres. Le site est entièrement clos et arboré avec terrain de sport.

PROGRAMME

– Sport, jeux, et imagination.

- Quad 50cm³ sur le centre (initiation ou perfectionnement),
- Balades, activités manuelles et danses.
- 1 séance de bodyboard ou surf.
- Pédalo sur le lac marin de Vieux Boucau.
- Waterzone et journée au lac de Guiche.
- Rallye dans DAX et activités Spa ou Bowling.
- Cinéma.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Test d'aisance aquatique.
Carte d'identité en cours de validité.
Photocopie de l'attestation de la carte vitale.

Transport : train + car

Organisme : Le temps des copains

Encadrement : 1 adulte pour 7 enfants

Ce tarif ne fera pas l'objet d'une subvention supplémentaire.

	07/07	21/07	04/08
	20/07	03/08	17/08
Tarif CSE	100	100	100

Le circuit merveilleux / parcs en folie

Vienne

Poitiers / Paris

L'HEBERGEMENT

Le groupe sera logé à l'hôtel du Futuroscope en pension complète sur la partie Vienne.

Sur la partie Paris, le groupe sera hébergé en internat d'établissement scolaire en pension complète.

Le groupe dînera en fast-food le soir de la nocturne sur les parcs.

PROGRAMME

- Une journée au Futuroscope.
- Une journée à l'Aquascope (Nouveauté).
- Une journée au Puy du Fou.
- Une journée au Parc Astérix.

- Une journée à Disneyland Paris.
- Une journée au Disney Studio.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Prévoir un sac à dos, une gourde, une casquette, le maillot de bain et la serviette de bain.

Carte d'identité en cours de validité.
Photocopie de l'attestation de la carte vitale.

Attestation de natation validée par BESSAN selon réglementation DDCCS.

Transport : Bus privé

Organisme : Mondial Junior

Encadrement : 1 directeur BAFD + 1 animateur BAFA pour 10 enfants

	05/07	20/07	03/08	18/08
	14/07	29/07	12/08	27/08
Tarif	1295	1295	1295	1295

Au cœur de la forêt, défis d'aventure

Puy-de-Dôme

la Bourboule

LA RESIDENCE

la maison familiale « l'Estivade » est implantée au bord d'une colline boisée, à proximité du superbe parc Fenestre.

L'HEBERGEMENT

Chambres de 4 à 6 lits très confortables. Les sanitaires et les douches sont dans les chambres.

PROGRAMME

- Visite de Vulcania,
- Accrobranche,

- Construction de cabanes avec un professionnel en forêt,
- Visite d'une chèvrerie et biberon aux chevreaux.
- Visite de la Bourboule et de son parc Fenestre,
- Escape Game.

AUTRES ACTIVITÉS

- Parc Aqualudique,
- Canoë-Kayak,
- Journée récréative au bord de l'eau : Lac d'Aydat

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Test d'aisance aquatique.
Carte d'identité en cours de validité.
Photocopie de l'attestation de la carte vitale.

Transport : Train-car

Organisme : Le temps des copains

Encadrement : 1 adulte pour 7 enfants

	28/07
	04/08
Tarif	825

Vendée, entre légendes et vagues

Vendée

Saint-Hilaire de Riez

LA RESIDENCE

Le site est entièrement clos et arboré. Il est situé à 400 m de la plage. Terrain de sport, Gymnase.

L'HEBERGEMENT

Les chambres : espaces composés de chambres de 3 ou 4 personnes équipées de sanitaires et douches.

LES REPAS

Les repas sont préparés sur place.

PROGRAMME

- Surf,
- Visite de l'escale,
- pêche,
- Journée au Puy du fou,
- Parc aquatique, ...

AUTRES ACTIVITÉS

Baignade à l'océan, découverte des marais salants, grande roue ou manège, ...

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Test d'aisance aquatique.
Carte d'identité en cours de validité.
Photocopie de l'attestation de la carte vitale.

Transport : Train + car

Organisme : Le temps des copains

Encadrement : 1 adulte pour 7 enfants

	20/07	05/08
	31/07	16/08
Tarif	1375	1375

Le domaine équestre de Chevillon

Yonne

Chevillon

LA RESIDENCE

Des installations confortables de plain-pied, réparties sur 4 unités d'hébergement (équipées de barres anti-intrusion) au coeur du centre permettant de regrouper les enfants par tranches d'âges.

L'HEBERGEMENT

Chambres de 2, 4 ou 8 lits avec sanitaires complets.

PROGRAMME

Les enfants auront jusqu'à 4h30 d'activités équestres par jour dont 2 heures d'équitation par groupes de niveaux. Voltige, saut d'obstacles, promenade, ... il y en a pour tous les goûts, que

l'on soit débutant ou confirmé.

AUTRES ACTIVITÉS

Piscine chauffée et surveillée sur le site, théâtre, grands jeux de plein air, peinture, spectacle de fin de séjour, cuisine, chant, pêche, ferme pédagogique, trampoline, boum, journées et soirées à thèmes, tir à l'arc ...

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Carte d'identité en cours de validité. Photocopie de l'attestation de la carte vitale.

Transport : Car

Organisme : Chevillon

Encadrement :

- 2 directeurs BAFD permanents
- Animateurs BAFA dont 1 référent par chambre
- Moniteurs Brevet d'Etat pour chaque séance
- Taux d'encadrement : 1 adulte pour 7 enfants

	05/07	12/07	19/07	26/07	02/08	09/08	16/08
	12/07	19/07	26/07	02/08	09/08	16/08	23/08
Tarif	772	772	772	772	772	772	772

Vendée, entre légendes et vagues

Vendée

Saint-Hilaire de Riez

LA RESIDENCE

Le site est entièrement clos et arboré. Le centre est situé à 400 m de la plage. Terrain de sport, Gymnase.

L'HEBERGEMENT

les chambres : espaces composés de chambres de 3 ou 4 personnes équipées de sanitaires et douches.

LES REPAS

Les repas sont préparés sur place.

PROGRAMME

- Catamaran,
- Surf,
- Char à voile,
- Journée au Puy du fou,
- Parc aquatique, ...

AUTRES ACTIVITÉS

Baignade à l'océan, découverte des marais salants, grande roue ou manège, ...

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Test d'aisance aquatique. Carte d'identité en cours de validité. Photocopie de l'attestation de la carte vitale

Transport : Train + car

Organisme : Le temps des copains

Encadrement : 1 adulte pour 9 enfants

	20/07	05/08
	31/07	16/08
Tarif	1375	1375

Le domaine équestre de Chevillon

Yonne

Chevillon

LA RESIDENCE

Des installations confortables de plain-pied, réparties sur 4 unités d'hébergement (équipées de barres anti-intrusion) au coeur du centre permettant de regrouper les enfants par tranches d'âges.

L'HEBERGEMENT

Chambres de 2, 4 ou 8 lits avec sanitaires complets.

PROGRAMME

Du niveau débutant au confirmé, votre enfant progressera dans des groupes de niveaux.

Jusqu'à 5h d'activités équestres par jour dont 2h à cheval possibles pour progresser et vivre pleinement sa pas-

sion quelque soit l'objectif : détente, progression ou perfectionnement.

Les jeunes vont découvrir ou approfondir : promenades, dressage, saut d'obstacles, attelage, soins, voltige, horse-ball, équifun, reconnaissance de parcours, apprendre à natter, à longer, bivouac avec les poneys et les chevaux,

...

AUTRES ACTIVITÉS

Piscine chauffée et surveillée sur le site, ferme pédagogique, ping-pong, VTT, montage d'un spectacle, talent show, pêche, cuisine, théâtre, journées et repas à thème, trampoline, grands jeux, veillées (soirées cinémas, boum, fureur, soirée trappeur avec feux de camp et bivouac, tir à l'arc.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Carte d'identité en cours de validité. Photocopie de l'attestation de la carte vitale.

Transport : Car

Organisme : Chevillon

Encadrement :

- 2 directeurs BAFD permanents
- animateurs BAFA dont 1 référent par chambre
- Moniteurs Brevet d'Etat pour chaque séance
- Taux d'encadrement : 1 adulte pour 8/9 enfants

	05/07	12/07	19/07	26/07	02/08	09/08	16/08
	12/07	19/07	26/07	02/08	09/08	16/08	23/08
Tarif	797	797	797	797	797	797	797

Ocean adventures

Pyrénées-Atlantiques

Anglet / Biarritz

LA RESIDENCE

Station balnéaire des plus prestigieuses de la côte Atlantique.

L'HEBERGEMENT

Chambre de 2 à 6 lits (WC et douche dans ou hors chambre).

PROGRAMME

- 3 séances de surf (ou body board selon la capacité de l'enfant).
- Baignades à la plage.
- Une journée au parc aquatique.
- Une initiation à la Pelote Basque avec moniteurs basques.

- Une soirée au Laser Game et Bowling.

- 2 journées excursion à Biarritz avec shopping.

AUTRES ACTIVITÉS

Piscine chauffée, terrain de tennis, de football, de beachvolley, de jeux, de fronton, de pelote basque, mini-golf.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Prévoir un sac à dos, une gourde, une casquette et le maillot de bain.

Carte d'identité en cours de validité. Photocopie de l'attestation de la carte vitale.

Attestation de natation validée par BESSAN selon réglementation DDSCS.

Transport : Train + car

Organisme : Mondial Junior

Encadrement : 1 directeur BAFD + 1 animateur bafa pour 10 enfants

	18/07	05/08
	27/07	14/08
Tarif	1440	1440

Il est où le bonheur, il est où ?

Landes

Dax

LA RESIDENCE

Un centre magnifique immergé en pleine nature mais également proche de l'océan.

L'HEBERGEMENT

Chambres de 4 à 6 enfants très confortables. Les sanitaires et les douches sont en face des chambres. Le site est entièrement clos et arboré avec terrain de sport.

PROGRAMME

- Journée au choix : matinée de karting ou après-midi détente à Sourcéo à DAX.
- 1 séance de bodyboard ou Surf.
- Waterzone ou waterjump et journée au lac de Guiche,
- Rafting,
- Paddle sur le lac marin de Vieux Boucau

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Test d'aisance aquatique.
Carte d'identité en cours de validité.
Photocopie de l'attestation de la carte vitale.

Transport : Train + car

Organisme : Le temps des copains

Encadrement :

Ce tarif ne fera pas l'objet d'une subvention supplémentaire.

	07/07	21/07	04/08
	20/07	03/08	17/08
Tarif CSE	100	100	100

Le circuit merveilleux / parcs en folie

Vienne

Poitiers / Paris

L'HEBERGEMENT

Le groupe sera logé à l'hôtel du Futuroscope sur la partie Vienne en pension complète.

Sur la partie Paris, le groupe sera hébergé en internat d'établissement scolaire en pension complète.

Le groupe dînera en fast-food le soir de la nocturne sur les parcs.

PROGRAMME

- Une journée au Futuroscope.
- Une journée à l'Aquascope (Nouveauté).
- Une journée au Puy du Fou.
- Une journée à Astérix.

- Une journée à Disneyland Paris.
- Une journée à Disney Studio.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Prévoir un sac à dos une gourde, une casquette, le maillot et la serviette de bain.

Carte d'identité en cours de validité.
Photocopie de l'attestation de la carte vitale.

Attestation de natation validée par BESSAN selon réglementation DDCCS.

Transport : Bus privé

Organisme : Mondial Junior

Encadrement : 1 directeur BAFD - 1 animateur BAFA pour 10 enfants

	05/07	20/07	03/08	18/08
	14/07	29/07	12/08	27/08
Tarif	1295	1295	1295	1295

Corse et adrénaline

Corse-du-Sud

Olmeto

LA RESIDENCE

Le centre se situe au cœur du maquis corse, dans le bourg pittoresque d'Olmeto, un site qui allie havre de paix et criques à 360 m d'altitude.

L'HEBERGEMENT

Chalets en bois de 6 à 11 lits avec douches et toilettes à proximité.

PROGRAMME

- 1 session de snorkeling
- 1 séance de via ferrata
- 1 séance de canyoning
- 1 séance de stand-up paddle
- 1 séance de ski nautique
- 1 séance de kayak
- 1 sortie en bateau au départ de Propriano avec baignade
- 1 sortie à Bonifacio
- Baignades et jeux de plage gérés et proposés par l'équipe d'animation

Attention : Chaque enfant doit être autonome et dans un état compatible avec des déplacements et les activités proposées. Si l'enfant a une allergie sévère, un handicap ou un problème de santé, la famille doit absolument l'indiquer dès l'inscription.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- Carte Nationale d'Identité en cours de validité jusqu'à la fin du séjour,
- Pass Nautique ou attestation scolaire "Savoir Nager".
- Autorisation parentale écrite pour la pratique de la plongée et certificat médical de moins de 3 mois de non contre-indication à sa pratique remis par un médecin généraliste,
- La fiche sanitaire.

Transport : Avion + car

Organisme : Telligo

Encadrement :

- 1 adulte pour 7 jeunes.
- Diplômés d'État pour les activités nautiques.
- Professeurs d'EPS, étudiants en STAPS, brevetés BAFA, surveillant de baignade.

	06/07	18/07	03/08	17/08
	17/07	29/07	14/08	28/08
Tarif	1781	1781	1781	1781

Séjour évasion

Grèce

Péloponnèse

L'HEBERGEMENT

L'hébergement des jeunes se fera en Hôtel 3*.

LES REPAS

Repas pris au restaurant ou sous forme de panier-repas.

PROGRAMME

Activités nautiques : bananes, bouée tractée, baignades, ...
Visite de l'acropole, des monuments du Panthéon et du temple d'Athéna.
Croisières en bateau.

AUTRES ACTIVITÉS

Baignades, détente, plage, shopping, animations et veillées.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- Carte d'identité en cours de validité,
- Autorisation de sortie de territoire,
- CEAM,
- Pass-nautique délivré par un maître-nageur.

Transport : Avion + car privé

Organisme : Cap Monde

Encadrement :

- 1 adulte pour 6 à 8 jeunes
- 1 directeur de séjour de vacances
- 1 assistante sanitaire

	05/07	05/08
	18/07	18/08
Tarif	2345	2345

Grand Ouest États-Unis Californie

L'HEBERGEMENT

Hébergement en auberge de jeunesse ou motel.

LES REPAS

Préparés par le groupe + petits restaurants occasionnels.

PROGRAMME

JOUR 1 : PARIS – LOS ANGELES

Accueil des participants, aide aux formalités et vol vers l'Amérique.

JOURS 2 – 5 : LOS ANGELES

Tu te baladeras sur Hollywood Boulevard et Sunset Boulevard, le célèbre "Walk of Fame"! Tu découvriras Venice Beach et Santa Monica, où tu pourras profiter des attractions du Santa Monica Pier.

JOURS 6 – 8 : GRAND CANYON

Tu participeras à une randonnée sur le Bright Angel Trail, chemin le plus ancien et le plus utilisé pour descendre depuis la rive sud jusqu'au Colorado (1h descente – 2h de remontée).

Tu assisteras au coucher de soleil depuis Mather Point ou l'Hopi Point.

JOUR 9 : PAGE & LAKE POWELL

Depuis cette étape tu auras une vue panoramique sur le barrage de Glen Canyon et le Lac Powell. Tu feras une halte pour voir le spectaculaire Horseshoe Bend : tu profiteras d'une spectaculaire vue sur le fleuve Colorado et

sur ce méandre en forme de fer à cheval.

JOURS 10 – 11 : BRYCE CANYON

Aucun endroit aux États-Unis ne ressemble au parc national de Bryce Canyon situé dans le sud de l'Utah. Ses paysages surréalistes sont à couper le souffle.

Pendant des millions d'années, les forces du vent, de la glace et de l'eau ont sculpté cette terre composée de cheminées de pierre, de pics et composent le paysage unique de ce parc. Tu randonneras dans le canyon pour observer le spectacle grandiose qu'offrent les hoodoos (cheminées ciselées dont les couleurs varient avec le soleil).

JOURS 12 – 14 : LAS VEGAS

Bienvenue à Las Vegas! Tu visiteras les mythiques Caesars Palace et Venetian Palace. Tu profiteras des spectacles extérieurs des casinos du Strip et admireras les folies architecturales de la ville.

Tu vivras un grand moment dans le Roller Coaster, les fameuses montagnes russes de l'hôtel New York-New York.

Tu te rendras enfin dans un Outlet Center pour faire quelques achats.

JOUR 15 – 16 : LAS VEGAS – PARIS

Derniers moments à Las Vegas avant de prendre l'avion.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- Passeport individuel valable au moins 6 mois après la fin du séjour (numéro de la pièce à communiquer dès l'inscription).
- ESTA à la charge de la famille.
- Le formulaire original d'autorisation de sortie du territoire signé par l'un des parents titulaires de l'autorité parentale.
- La photocopie du titre d'identité du parent signataire de l'autorisation de sortie du territoire (accompagnée d'une copie INTÉGRALE d'acte de naissance avec filiation dans le cas où les noms de famille sont différents).
- La charte de bonne conduite qui vous sera remise.
- La fiche sanitaire qui vous sera remise.

À noter : si votre enfant n'est pas de nationalité française, les documents légaux nécessaires sont susceptibles d'être différents de ceux indiqués, vous devez vous renseigner directement auprès des autorités compétentes.

Transport : Avion + transport en commun + autocar privé

Organisme : Telligo

Encadrement : 1 adulte pour 8 jeunes

	09/07	10/08
	24/07	25/08
Tarif	3599	3599

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : LE 15/03/2026

Colos de la Toussaint



CSE CPAM 93

L'esprit collectif

Sommaire

4-6 ANS

Le domaine équestre de Chevillon - CHEVILLON

6-13 ANS

École des sorciers - LE TEMPS DES COPAINS

7-10 ANS

Le domaine équestre de Chevillon - CHEVILLON

9-14 ANS

Welcome to wizard's school - TELLIGO

9-16 ANS

**Karting - LE TEMPS DES COPAINS
Esprit cocooning - LE TEMPS DES COPAINS**

11-16 ANS

Le domaine équestre de Chevillon - CHEVILLON



Prendre en compte toute évolution des conditions sanitaires en vigueur sur le site au moment du déroulement de votre prestation et s'y conformer.

Le domaine équestre de Chevillon

Yonne

Chevillon

LA RESIDENCE

Des installations confortables de plain-pied, réparties sur 4 unités d'hébergement (équipées de barres anti-intrusion) au coeur du centre permettant de regrouper les enfants par tranches d'âges.

L'HEBERGEMENT

Chambres de 2, 4 ou 8 lits avec sanitaires complets.

PROGRAMME**Mon premier Poney**

Votre enfant aura jusqu'à 3h/jour au contact des animaux et découvrira l'équitation en toute sécurité et de manière ludique. Il pourra soigner et monter son poney qui deviendra très

rapidement son meilleur ami.

Il découvrira reprises, promenades, soins aux poneys, jeux équestres, voltige, sulky mais aussi balade en calèche. En fin de séjour, il repartira avec un diplôme.

AUTRES ACTIVITÉS**Apprentis fermiers**

À la rencontre des poules, lapins, chèvres, cochons, ... à la ferme de Chevillon! L'espace d'une semaine, les enfants pourront caresser les animaux, porter les plus petits et découvrir leur véritable environnement.

Ils pourront aussi les nourrir, distribuer le foin, les céréales, l'eau et ramasser les œufs.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Carte d'identité en cours de validité. Photocopie de l'attestation de la carte vitale.

Transport : Car

Organisme : Chevillon

Encadrement :

- 2 directeurs BAFD permanents
- Animateurs BAFA dont 1 référent par chambre
- Moniteurs Brevet d'Etat pour chaque séance
- Taux d'encadrement : 1 adulte pour 5 enfants

Ce tarif ne fera pas l'objet d'une subvention supplémentaire.

	17/10	24/10
	24/10	31/10
Tarif CSE	100	100

École des sorciers

Puy-de-Dôme

la Bourboule

LA RESIDENCE

La maison familiale « l'Estivade » est implantée au bord d'une colline boisée, à proximité du superbe parc Fenestre.

L'HEBERGEMENT

Chambres de 4 à 6 lits très confortables. Les sanitaires et les douches sont dans les chambres.

PROGRAMME

- Cours avec un magicien.
- Expérience de magie.
- Passage de diplôme.
- Création d'objets magiques.
- Tournoi de quidditch

AUTRES ACTIVITÉS

- Piscine.
- Vulcania.
- Accrobranche.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Carte d'identité en cours de validité. Photocopie de l'attestation de la carte vitale.

Transport : Train+car

Organisme : Le temps des copains

Encadrement : 1 adulte pour 7 enfants

	17/10
	24/10
Tarif	925

Le domaine équestre de Chevillon

Yonne

Chevillon

LA RESIDENCE

Des installations confortables de plain-pied, réparties sur 4 unités d'hébergement (équipées de barres anti-intrusion) au coeur du centre permettant de regrouper les enfants par tranches d'âge.

L'HEBERGEMENT

Chambres de 2, 4 ou 8 lits avec sanitaires complets.

PROGRAMME

Les enfants auront jusqu'à 4h30 d'activités équestres par jour dont 2 heures d'équitation par groupes de niveaux. Voltige, saut d'obstacles, promenade, ... il y en a pour tous les goûts, que

l'on soit débutant ou confirmé.

AUTRES ACTIVITÉS

Piscine chauffée et surveillée sur le site, théâtre, grands jeux de plein air, peinture, spectacle de fin de séjour, cuisine, chant, pêche, ferme pédagogique, trampoline, boum, journées et soirées à thèmes, tir à l'arc, ...

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Carte d'identité en cours de validité.
Photocopie de l'attestation de la carte vitale.

Transport : Car

Organisme : Chevillon

Encadrement :

- 2 directeurs BAFD permanents
- Animateurs BAFA dont 1 référent par chambre
- Moniteurs Brevet d'Etat pour chaque séance
- Taux d'encadrement : 7-10 ans : 1 adulte pour 7 enfants

Ce tarif ne fera pas l'objet d'une subvention supplémentaire.

	17/10	24/10
	24/10	31/10
Tarif CSE	100	100

Welcome to wizard's school

Angleterre

Swindon

LA SITUATION

Le centre de Swindon se trouve à l'ouest de Londres.

LA RESIDENCE

Il est situé dans une très grande propriété de 60 hectares, qui comprend de vastes espaces de jeux en plein air, 3 lacs artificiels, de nombreuses salles d'activités, ...

L'HEBERGEMENT

Chambres de 4 à 6 lits avec sanitaires intégrés.

LES REPAS

Les repas sont servis à la cafétéria du centre, sauf les jours d'excursion (panier-repas).

PROGRAMME

The Magical World of Wizards

Tu tenteras d'expliquer les raisons qui ont poussé l'innommable sorcier à devenir le plus grand mage noir de tous les temps et tu imagineras une suite de l'histoire, ... Tu pourras aussi rejouer les scènes culte de la saga !

Tout apprenti sorcier a besoin d'une baguette unique. Fabrique la tienne et personnalise-la selon tes envies pour qu'elle reflète ta personnalité. Puis,

donne vie à ton animal spirituel protecteur, qui veillera sur toi tout au long de cette aventure.

Tu découvriras des créatures magiques : quels animaux constituent les différents hybrides ? Que mangent-ils ? Comment en soigner un ? Autant de questions qui n'auront plus aucun secret pour toi !

Tu visiteras le *Warner Bros. Studio Tour London - The Making of Harry Potter* et découvriras l'envers des décors, les détails incroyables des plateaux de tournage, les costumes, les accessoires, le bureau de Dumbledore ou la chambre d'Harry !

La dernière nuit du séjour se passera à Londres, en auberge ou hôtel de jeunes.

AUTRES ACTIVITÉS

Jeux, animations et veillées seront l'occasion de parler anglais en t'amusant.

Nos animateurs-professeurs de magie te proposeront un loup-garou avec Elfes et Moldus ; une veillée *English questions for a champion* sur l'univers Harry Potter.

Présentation de chouettes par un fauconnier.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- Passeport individuel en cours de validité jusqu'à la fin du séjour.
- ETA obligatoire.
- Le formulaire original d'autorisation de sortie du territoire signé par l'un des parents titulaires de l'autorité parentale,
- La photocopie du titre d'identité du parent signataire de l'autorisation de sortie du territoire (accompagnée d'une copie INTÉGRALE d'acte de naissance avec filiation dans le cas où les noms de famille seraient différents).
- CEAM conseillée,
- La fiche sanitaire qui vous sera remise

Transport : Eurostar + autocar privé

Organisme : Telligo

Encadrement :

	18/10
	25/10
Tarif	1390

Karting Puy-de-Dôme *la Bourboule*

LA RESIDENCE

La maison familiale « l'Estivade » est implantée au bord d'une colline boisée, à proximité du superbe parc Fenestre.

L'HEBERGEMENT

Chambres de 4 à 6 lits très confortables.les sanitaires et les douches sont dans les chambres.

PROGRAMME

- 3 jours de formation au pilotage avec 4 sessions par jour.
- Apprentissage des trajectoires.
- Amélioration du chrono.

AUTRES ACTIVITÉS

- Piscine.
- Vulcania.
- Accrobranche.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Carte d'identité en cours de validité.
Photocopie de l'attestation de la carte vitale.

Transport : Train + car

Organisme : Le temps des copains

Encadrement : 1 adulte pour 9 enfants

	17/10
	24/10
Tarif	1025

Esprit cocooning Puy-de-Dôme *la Bourboule*

LA RESIDENCE

La maison familiale « l'Estivade » est implantée au bord d'une colline boisée, à proximité du superbe parc Fenestre.

L'HEBERGEMENT

chambres de 4 à 6 lits très confortables.les sanitaires et les douches sont dans les chambres.

PROGRAMME

- Création de produits cosmétiques.
- Cours de yoga.
- Canirando.
- Après-midi à l'espace Sancy'o

AUTRES ACTIVITÉS

- Piscine.
- Vulcania.
- Accrobranche.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Carte d'identité en cours de validité.
Photocopie de l'attestation de la carte vitale.

Transport : Train + car

Organisme : Le temps des copains

Encadrement : 1 adulte pour 9 enfants

	17/10
	24/10
Tarif	925

Le domaine équestre de Chevillon

Yonne

Chevillon

LA RESIDENCE

Des installations confortables de plain-pied, réparties sur 4 unités d'hébergement (équipées de barres anti-intrusion) au coeur du centre permettant de regrouper les enfants par tranches d'âges

L'HEBERGEMENT

Chambres de 2, 4 ou 8 lits avec sanitaires complets.

PROGRAMME

Du niveau débutant au confirmé, votre enfant progressera dans des groupes de niveaux. Jusqu'à 5h d'activités équestres par jour dont 2h à cheval possibles pour progresser et vivre pleinement sa passion quelque soit l'ob-

jectif : détente, progression ou perfectionnement.

Les jeunes vont découvrir ou approfondir : promenades, dressage, saut d'obstacles, attelage, soins, voltige, horse-ball, équifun, reconnaissance de parcours, apprendre à natter, à longer, bivouac avec les poneys et les chevaux...

AUTRES ACTIVITÉS

Piscine chauffée et surveillée sur le site, ferme pédagogique, ping-pong, VTT, montage d'un spectacle, talent show, pêche, cuisine, théâtre, journées et repas à thème, trampoline, grands jeux, veillées (soirées cinémas, boum, fureur, soirée trappeur avec feux de camp et bivouac, tir à l'arc

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Carte d'identité en cours de validité.
Photocopie de l'attestation de la carte vitale.

Transport : Car

Organisme : Chevillon

Encadrement :

- 2 directeurs BAFD permanents
- animateurs BAFA dont 1 référent par chambre
- Moniteurs Brevet d'Etat pour chaque séance
- Taux d'encadrement : 10-16 ans : 1 adulte pour 8/9 enfants

Ce tarif ne fera pas l'objet d'une subvention supplémentaire.

	17/10	24/10
	24/10	31/10
Tarif CSE	100	100

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :
Au plus tard 2 mois après la réalisation du séjour

Partenariats



CSE CPAM 93

L'esprit collectif

Conditions spécifiques

Nous prolongeons l'opération de partenariat sur les colonies de vacances en France **et à l'étranger** (en période de vacances scolaires) prises par le biais de votre mairie ou d'un organisme spécialisé pour les saisons Été et Toussaint.

Chaque séjour pourra faire l'objet du versement d'une subvention calculée sur le montant payée, dans la limite de 750€ (les sommes versées au-delà restent à votre charge pleine et entière). La subvention calculée sur la grille présente dans ce catalogue ne peut excéder 70 % de ce montant.

Les règles applicables sont celles en vigueur au CSE et récapitulées dans cette brochure à la partie *conditions d'inscription*.

Vous devez être présent(e) aux effectifs au moment de la réalisation du séjour.

Le versement des subventions ne se fera que sur présentation d'une facture acquittée.

Pour lutter efficacement contre la fraude, nous attendons un retour du partenaire sur la véracité du dossier et des éléments constitutifs avant tout versement. Cela peut allonger les délais. Merci d'en tenir compte.

Pour toute inscription :

www.cse-cpam93.fr/inscriptions/

Rubrique *Partenariats et aides aux activités*